

— Comme on le voit, cette encyclique est nettement dogmatique et a pour but de renforcer la constitution *Pascendi*, contre laquelle aucun gouvernement n'avait réclamé. Il semblait de prime abord que celle-ci dut avoir le même sort, mais au grand étonnement de tous, des murmures, confus d'abord, se sont élevés en Allemagne, puis se précisant, ont accusé le Souverain Pontife d'avoir dans ce document mal parlé de la Réforme, des princes allemands et du peuple allemand qui l'avait embrassée. Bref ce fut le commencement d'une campagne contre le Souverain Pontife coupable d'avoir voulu diffamer le peuple allemand. Les différents journaux liés à la maçonnerie entrèrent en lice, et la pression fut tellement vive que le Chancelier allemand fut obligé de répondre à la Diète à une interpellation. Il se fit l'écho des protestations luthériennes, puis déclara que, d'après un communiqué de *l'Osservatore Romano*, le pape n'avait point eu la pensée d'offenser les allemands ni leurs princes. Toutefois, son ambassadeur à Rome devait demander des explications officielles donnant satisfaction au peuple allemand.

— On se perd en conjectures sur le motif de cette levée de boucliers que rien ne justifiait, à tel point que les journaux italiens, surpris de cette attitude, ont cru d'abord à une habile falsification de l'encyclique, qui aurait servi de thème aux divagations protestantes. Et en effet, quant on lit le passage qui a éveillé à un si haut degré les susceptibilités tudesques—*Mirabilis hic Dei providentis influxus*—on ne peut s'apercevoir de tant de fiel qui y aurait été renfermé. Le pape est le chef de la religion catholique ; on ne pouvait raisonnablement prétendre de lui qu'il approuvât la Réforme et les réformateurs. Ces réformés, avant de revêtir ce nouvel aspect de leur croyance, étaient des catholiques et l'Église avait le droit et le devoir de stigmatiser leur conduite et de les frapper de la tâche infâme d'apostat et de renégat. Quelque soient les réformés d'aujourd'hui, leur origine est honteuse, car elle est une infraction à la foi reçue au saint baptême. Si on songe aux motifs qui les y ont conduits, l'appât des biens ecclésiastiques, une